

29 oct 2021 -21:15

Appartient à [Conseil des ministres du 29 octobre 2021](#)

Mise en œuvre du règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke et du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur les médicaments vétérinaires.

Cet avant-projet prévoit la mise en œuvre nationale du règlement européen 2019/6 (UE) relatif aux médicaments vétérinaires et abrogeant la directive 2001/82/CE. Ce règlement vise essentiellement trois objectifs :

- la simplification administrative et la modernisation de la législation en vigueur
- la promotion de la disponibilité des médicaments vétérinaires en encourageant l'innovation et la concurrence
- le renforcement de la lutte contre la résistance antimicrobienne

Ce règlement contient des règles pour la commercialisation, la fabrication, l'importation, l'exportation, la fourniture, la distribution, la pharmacovigilance, le contrôle et l'utilisation des médicaments vétérinaires. Il rétablit d'une part les règles et principes de la directive 2001/82 et introduit d'autre part de nouvelles règles. Compte tenu des pouvoirs accordés aux États membres, l'avant-projet comprend des règles concernant, entre autres, les essais cliniques de médicaments vétérinaires, les procédures d'autorisation et les dérogations, la publicité pour les médicaments vétérinaires, ainsi que les contrôles, les inspections et les sanctions.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be